

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL- CENSOIR

DU 11 AVRIL 2014

Etaient présents : M. DE LA GRAVIERE, Maire

M. GUILBERT, M. TOUBOULIC, M. SEBILLAUT Adjoint

M. DROUARD, M. GIBERT, Mme NOREL, Mlle BRESSION, Mme MILLOT, Mme HOURLIER, M. JOVET, M. GUERIN DE VAUX, Mlle DALLE-NOGARE, Mme COLLINOT

Absent : M. BOHAIN, procuration à M. DE LA GRAVIERE

1. NOMINATION DE DEUX SECRETAIRES DE SEANCE

Le Maire rappelle que le conseil doit nommer un ou plusieurs de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut être adjoint à ce ou ces secrétaires, un auxiliaire choisi en dehors du conseil municipal qui assiste aux séances mais ne peut participer aux délibérations.

Sont nommées secrétaires de séance : Mme COLLINOT, conseillère municipale et Mme BURKI, secrétaire de la mairie de Châtel-Censoir.

2. DELEGATION DE FONCTIONS ET COMPETENCES DES ADJOINTS

En application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le premier adjoint M. GUILBERT reçoit délégation et assurera les fonctions et les missions relatives aux questions de la gestion du personnel des services techniques. En l'absence du Maire, il assurera les fonctions d'état-civil.

Le deuxième adjoint, M. TOUBOULIC reçoit délégation et assurera les fonctions et les missions relatives aux affaires financières (mandats de paiements, titres recettes, bordereaux...). En l'absence du Maire et du premier adjoint, il assurera les fonctions d'état-civil.

Le troisième adjoint M. SEBILLAUT reçoit délégation et assurera les fonctions et les missions relatives aux travaux dans la commune. En l'absence du Maire, du premier adjoint et du deuxième adjoint, il assurera les fonctions d'état-civil.

3. TAUX DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

a) Taux de l'indemnité du Maire.

A l'unanimité, les élus optent pour le taux de 31% de l'indice 1015 de la fonction publique, ce qui correspond à une indemnité mensuelle de 1054,24 € nette.

b) Taux de l'indemnité des adjoints.

A l'unanimité, les élus optent pour le taux de 8.25% de l'indice 1015 de la fonction publique, ce qui correspond à une indemnité mensuelle pour chaque adjoint de 280,57 € nette.

4. DESIGNATION DES DELEGUES ET DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS

Commissions Municipales	Nb de délégués	Délégués	Rapporteurs
FINANCES	4	M. de la Gravière, M. Touboulic, M. Guérin de Vaux, M. Jovet	M. Touboulic
CHEMINS/BOIS/CIMETIERE	5	M. de la Gravière, M. Guilbert, M. Guérin de Vaux, M. Gibert, M. Sebillaut	M. Guérin de Vaux
CAMPING/SALLE POLYVALENTE	4	M. de la Gravière, Mme Norel, Mme Hourlier, Mlle Dalle-Nogare	Mme Norel
JEUNESSE/TOURISME/ PATRIMOINE/ENVIRONNEMENT	7	M. de la Gravière, Mme Collinot, M. Cavelan, Mlle Bression, M. Jovet, Mme Bostyn, Mme Cador	Mme Collinot
APPELS D'OFFRES	5	M. de la Gravière, M. Guérin de Vaux, M. Touboulic, M. Guilbert, M. Drouard	M. Guilbert
BIBLIOTHEQUE	2	Mme Hencelle, Mme Hourlier	
C. C. A. S.	9	M. de la Gravière, Mme Hourlier, Mlle Dalle-Nogare, Mme Collinot, Mme Ienzer, Mme Pigeonnat, M. Charrault, Mme Hencelle, UDAF	
SENATORIALES	3	M. de la Gravière, M. Guilbert, M. Touboulic	
CORRESPONDANT DEFENSE	4	M. de la Gravière, M. Touboulic, M. Gibert, M. Sebillaut	
C.A. DE L'EPADH DE CHATEL- CENSOIR	3	M. de la Gravière, Mme Hourlier, Mlle Bression Qualifiés : M. Grimaud, M. Touboulic	
FETES	15	Tout le conseil municipal	
TRAVAUX/MAISON MEDICALE	4	M. de la Gravière, M. Touboulic, M. Jovet, Mme de la Gravière	M. Touboulic
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	5	M. de la Gravière, Mme Hourlier, Mme Norel, M. Guilbert, M. Sebillaut	M. Guilbert
PERSONNEL	1 3	Administratif : M. de la Gravière Personnel technique : M. de la Gravière M. Guilbert, M. Drouard	
CONSEIL D'ECOLE	3	M. de la Gravière, M. Drouard, M. Jovet	
SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT TOURISTIQUE	1 1	Titulaire : M. Guilbert Suppléant : M. Gibert	M. Guilbert
SYNDICAT DES EAUX MAILLY LA VILLE	2 1	Titulaires : M. de la Gravière Suppléant : M. Gibert	
CULTURE/INFORMATION/ECOUTE	4	M. de la Gravière, M. Touboulic, Mme Collinot, M. Jovet	Mme Collinot
SIVOSC COURSON	2 2	Titulaires : M de la Gravière ,Mme Hourlier Suppléants : Mme Millot, Mme Norel	
LYCEE TOUCY	2 2	Titulaires : M. de la Gravière, M. Sebillaut Suppléants : M. Guilbert, Mme Norel	
A. V. E. C.		Le Maire : M. de la Gravière	
C. N. A. S.		Délégué des élus : M. Guilbert Délégué des agents : Mme Burki	
AGEDI		Délégué : Mme Burki	
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'YONNE		Titulaire : M. de la Gravière Suppléant : M. Guilbert	

5. CHOIX DES NIVEAUX DE TRANSFERT DE COMPETENCES A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRICITE

Il a été décidé d'écrire au Syndicat afin d'obtenir des informations complémentaires sur les niveaux de transfert des compétences, avant de prendre une décision.

6. COURRIER DE MONSIEUR BOHAIN

M. BOHAIN a remis à M. DE LA GRAVIÈRE une lettre datée du 4 avril 2014, dans laquelle il lui demande de prendre en compte sa démission à compter du 12 avril 2014. Aujourd'hui le 11 avril 2014, jour du conseil municipal, M. BOHAIN dans un nouveau courrier, daté du 11 avril 2014, informe le Maire qu'il renonce à sa démission.

7. VOTE DES QUATRE TAXES

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des quatre taxes pour 2014. On conserve donc les mêmes taux qu'en 2013. Le produit fiscal attendu s'élèvera à 299 916,00 €.

	TAUX CHATEL	TAUX NATIONAL	TAUX DEPARTEMENTAL
TAXE D'HABITATION	18,42%	23,88%	22,96%
TAXE FONCIERE SUR BATI	15,10%	20,11%	20,07%
TAXE FONCIERE SUR NON BATI	36,24%	48,94%	44,64%
CFE	18,24%	25,69%	-----

8. DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU C.P.I

Le Maire rappelle que suite à un problème informatique, dans le transfert des crédits non consommés en 2013 et reportés en 2014, une erreur de montant reporté est survenue. En conséquence, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires. A l'unanimité le conseil municipal vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes.

FONCTIONNEMENT		RECETTES	DEPENSES
c/023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		35 000,00 €
c/60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		-20 000,00 €
c/61522	ENTRETIEN BATIMENTS		-15 000,00 €
TOTAL		0,00	0,00

INVESTISSEMENT		RECETTES	DEPENSES
c/21318-22	AMENAGEMENT CPI		88 000,00 €
c/60632	AMENAGEMENT BATIMENTS ACCESSIBILITE HANDICAPES		-28 000,00 €
c/61522	ACHAT VEHICULE		-25 000,00 €
C/021-00	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	35 000,00 €	
TOTAL		35 000,00	35 000,00

9. POINT INFORMATIONS TOURISME (P.I.T.)

L'office du tourisme de Vézelay mettra à disposition de la commune, une salariée à mi-temps. Il est décidé d'ouvrir le P.I.T le 1^{er} juin 2014 pour le fermer le 30 septembre 2014. L'autre mi-temps sera assuré par Mlle SAMSON ; il reste à recruter une personne pendant trois semaines en août (pendant les congés de Mlle SAMSON) et une personne pour le mois de septembre à temps complet (après renseignement auprès de l'office du tourisme de Vézelay, ce dernier ne prend en fait en charge qu'un poste à mi-temps sur trois mois).

10. COURRIER DE L'ASSOCIATION BMW

Afin de réaliser leur meeting annuel à Châtel-Censoir, comme en 2011 et 2012, et en hommage à leur ancien président M. Chambault, l'association BMW Club demande l'autorisation de se réunir Place de la Gare le samedi 7 et dimanche 8 juin 2014. Les participants ont réservé leur hébergement au camping municipal. A l'unanimité les élus accordent leur autorisation.

11. ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE MMA POUR DES TRAVAUX DE REPARATION SUR LE MONUMENT AUX MORTS

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser sur le compte de la commune, un chèque de l'assurance MMA IARD SA du Mans, pour un montant de 2084,28 €, correspondant au remboursement de frais pour travaux sur le Monument aux Morts, suite à un sinistre provoqué par un véhicule.

D'autre part, le conseil à l'unanimité autorise le Maire à encaisser des chèques pour le compte de la commune de Châtel-Censoir, ayant pour objet des remboursements d'assurances suite à des sinistres, des remboursements de salaires et des charges sociales lors de maladies des salariés.

12. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR POUR L'EXERCICE 2013

Suite à la demande du comptable du Trésor, les élus acceptent à l'unanimité de verser une indemnité de conseil au comptable du trésor d'un montant de 387,80 € net.

13. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGES ET LYCEE DE TOUCY ANNEE 2013/2014

Le Maire donne connaissance au conseil municipal de la lettre du 25 février 2014 de M. le Président du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy et de la liste des participations de chacune des communes concernées, établissant le calcul des frais de gestion du Syndicat inscrit au budget 2014. Compte tenu des élèves inscrits de notre commune durant la présente année scolaire 2013/2014, notre participation totale s'élève à 221,51 €, soit :

- 53,19 € par élève pour 4 élèves transportés tous établissements confondus, soit 212,76 € pour les 4 élèves
- 8,75 € pour 1 élève scolarisé au collège

La participation totale s'élève à 221,51 €

14. COURRIER D'INFORMATION CONCERNANT LE VERSEMENT DU CAPITAL DE CNP ASSURANCE SUITE AU DECES DE M. BONNERON

Monsieur le Maire informe les élus du versement du contrat de l'assurance vie de feu M. BONNERON. Il s'agit d'un montant de 172 310,35 € qui sera en partie utilisé pour rembourser avant terme dans sa totalité, l'emprunt contracté pour la construction du bâtiment « ex-usine MINERVE » pour un montant estimé à 121 251,59 €.

15. ACHAT D'UN APPAREIL DE TELETRANSMISSION POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA CARTE VITALE

La commune prendra en charge le montant de l'installation de l'équipement. M. le Maire attend que le Docteur MOLDOVEANU lui transmette le devis.

16. REFONTE DU SYSTEME DE LA SIRENE COMMUNALE

La question de la participation de la commune au programme de refonte des systèmes d'informations de la population a été soulevée par la Préfecture. Il convient de faire une étude de faisabilité en raison des frais importants que cela implique. La sirène actuellement en place est problématique, en raison de la position topographique de la commune (son caractère vallonné); il a été suggéré de demander un devis pour changer ce matériel et l'installer dans le clocher, avec autorisation des Bâtiments de France.

17. COURRIERS DIVERS

a) Courrier de la commune

Le conseil a pris position contre la fermeture d'une classe à l'école de Châtel. L'inspection Académique a cependant confirmé la fermeture de cette classe.

b) Courrier de M. Jean-Louis SCHOLLAERT

Ce dernier demande au conseil de se rassembler et exclure toute rancœur. Il rend hommage à M. BOHAIN.

c) Courriers de M. SAUNIER et de M. SOUDAN

Ces deux administrés ont transmis un courrier à M. le Maire demandant des éclaircissements concernant l'abattage d'arbres au camping municipal par les employés municipaux, sans consultation des élus sur la décision d'abattre ces arbres et de vendre 59 stères à deux administrés au prix de 5 € le stère. M. le Maire a demandé à M GUILBERT de s'expliquer sur cette affaire